

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION n° 028-2025

Séance du 03 Avril 2025

**Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du Contrat
Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois d'avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 18 • Représentés : 2 • Votants : 20
• Absents : 3

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur Yves PELISSON

Etaient présents avec voix délibératives :

Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Carole PETIT, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Marie-Liliane GRONDIN, Monsieur François AMOUDRUZ, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Edith BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Didier BOUVET, Madame Marie-Pierre BOZON, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur David DESNOUS, Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Lucien MEYNET, Monsieur Yves PELISSON, Madame Giovanna PRANEUF,

REPRESENTES : Madame Sonia GERVOIS donnant pouvoir à Madame Giovanna PRANEUF, Monsieur Valentin DUCRETTET donnant pouvoir à Monsieur Franck ACCARDO.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pauline EMERIT, Madame Sandrine NICLOUD, Monsieur Stéphane GOUTELLE

En présence de Monsieur Richard THOMASSIER, Directeur Général des Services

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

Délibération n° 028-2025

FINANCES :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS) 2025

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune souhaite réaliser les travaux suivants sur l'année 2025 :

- Rénovation de l'ancien local de l'auto-école en atelier peinture
- Mise en place de béton désactivé dans l'allée du pavillon sportif
- Extension du bâtiment des services techniques (2^{ème} phase)
- Achat d'un véhicule pour la police municipale
- Vidéoprotection en plusieurs phases.

Monsieur le Maire informe les élus de l'opportunité de demander une subvention au Conseil Départemental pour ces travaux au titre du programme 2025 du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS).

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au Conseil Départemental au titre de la programmation de l'exercice 2025 pour les travaux précités ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

- L'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la programmation 2025 du CDAS auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- L'autorisation donnée à M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance,


Yves PELISSON

Le Maire,


Antoine VALENTIN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME**